



INFORMATION GENERALE

Relative à la procédure de mise en isolement des patients testés positifs à la COVID19 validée par les autorités sanitaires du Pays et de la province Nord.

A la date du jour, la procédure est la suivante, :

Le patient a été testé positivement à la COVID 19, il prend contact avec son médecin traitant, ou le médecin du dispensaire.

Plusieurs cas de figure :

- A. Le patient ne présente pas de critères d'hospitalisation et l'isolement à domicile est possible, il peut rentrer chez lui avec les consignes et précautions données par les médecins,
- B. Le patient ne présente pas de critères d'hospitalisation mais l'isolement à domicile n'est pas possible, le médecin traitant prend contact avec le médecin régulateur pour valider un transfert vers l'hôtel conventionné. (cf : annexe- fiche de transfert)
- C. Le patient présente des critères d'hospitalisation, le médecin traitant prend contact avec le 15

Avis du médecin régulateur des entrées en hôtel :

Contact Dr SCHLUMBERGER au 79 42 61 .

Disponible les après-midis du lundi au vendredi ,

En dehors de ces créneaux en semaine :

- remplir fiche de transfert hôtel avec téléphone du patient
- l'envoyer par mail à geoschlum@gmail.com
- renvoyer le patient à domicile avec conseils d'auto-isolement en attendant que l'entrée en hôtel soit organisée
- le week-end : procédure à suivre.

La prise en charge du patient est effectuée par les autorités sanitaires selon les directives du médecin régulateur des entrées en hôtel. (cf : *Fiche de transfert des patients COVID vers les hôtels*)

Actuellement seul l'Hôtel du Koniambo est opérationnel. Tous les patients testés positifs nécessitant une surveillance mais sans critères d'hospitalisation sont transférés à Koné du fait de la proximité avec le PSN en cas de complication.

Les horaires d'ouverture de l'hôtel pour les patients suspects sont : 10h-12h / 14h-17h.

La commune ne doit pas rechercher d'hôtel ou de gîte pour l'instant pour mettre en isolement les cas positifs.

Cette procédure sera modifiée suivant l'évolution de la situation sanitaire et la réorganisation du pôle sanitaire du Nord avec la mise en place du coordinateur des flux COVID.